



RAPPORT DU DELEGATAIRE

GREENALP

Année 2024

Lot 1 : Saint-Jean-d'Avelanne, Romagnieu.

EDITO

La transition écologique est devenue une nécessité impérieuse pour répondre aux défis posés par le réchauffement climatique et la crise énergétique que nous venons de traverser. La gestion et l'utilisation de l'énergie électrique et du gaz sont au cœur de cette transition, car elles jouent un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion d'une économie durable.

La transition écologique est un processus complexe mais nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique. L'énergie électrique et le gaz jouent un rôle central dans cette transition, chacun avec des enjeux et des solutions spécifiques. En adoptant une approche intégrée et en mettant en œuvre des actions concrètes, nous souhaitons limiter notre impact environnemental et construire un avenir durable pour les générations futures.

GreenAlp plus que jamais accompagne la transition énergétique indispensable. L'ensemble des collaborateurs de GreenAlp a été formé à la fresque du climat en 2024 pour comprendre plus finement les mécanismes et les enjeux du réchauffement climatique.

Au quotidien GreenAlp raccorde les productions renouvelables aux réseaux, construit les points d'alimentation pour les véhicules électriques et numérise les réseaux notamment avec l'installation des compteurs communicants.

GreenAlp intègre un nouveau métier en stockant, gérant et analysant les données des réseaux qui sont indispensables pour poursuivre la transition énergétique, optimiser les factures d'électricité et définir le réseau gaz de demain.

L'électrification des usages en France commence lentement (voitures électriques, pompes à chaleur etc...). A cette transition, GreenAlp s'y prépare en anticipant à la fois la diversification des usages de l'électricité mais aussi la décroissance de la consommation de gaz.

Nous nous engageons, plus que jamais, aux côtés de nos Territoires pour proposer des solutions de long terme au service de la transition énergétique et en développant la résilience de ses réseaux au phénomènes liés au réchauffement climatique.

Au sein de ce compte-rendu d'activité 2024, vous apprécierez l'ensemble des actions menées par GreenAlp.

Bonne lecture !

Le Directoire
Stéphane Lascaud et David Beauveil

SOMMAIRE

1. Rapport de développement et d'exploitation des réseaux 2024	5
1.1. Communication et information	5
1.2. Installations techniques	5
1.3. Développement commercial	6
2. Qualité	7
2.1. Services rendus à la clientèle	7
2.2. Relève des compteurs	7
2.3. Accessibilité du numéro d'urgence gaz	7
2.4. Dépannage et Intervention d'urgence gaz	7
3. Etat des dépenses	9
3.1. Dépenses de premier établissement	9
3.2. Frais de développement de réseau	9
4. Inventaire physique et financier des ouvrages concédés	10
5. Opérations de déclassement effectuées sur le réseau concédé	12
6. Evolutions	12
7. Etat des règlements financiers GreenAlp-TE38	12
8. Liste des biens immeubles mis à disposition par l'autorité concédante	12
9. Evolution de l'organisation liée à l'activité gaz	12
10. Données comptables	13

Respect des principes généraux

Le développement des réseaux et la distribution de gaz combustible sur le territoire des communes, dont la liste figure ci-dessous, ont été effectués dans le plus strict respect de la concession accordée à GreenAlp par avenant N°7 du 28/12/2018 au contrat initial.

Le présent compte rendu annuel obéit aux principes explicités en article 40 (pages 42-43) du cahier des charges de délégation de service public de la distribution de gaz combustible.

Les données présentées, ci-après, correspondent à des longueurs ou à des dépenses effectivement constatées sur l'année 2024.

Cette concession concerne les communes de :

- Saint-Jean-d'Avelanne
- Romagnieu.

1. Rapport de développement et d'exploitation des réseaux 2024

1.1. Communication et information

Pour assurer le développement des réseaux et la promotion du gaz, GreenAlp mène des actions de promotion auprès des collectivités, des industriels et des particuliers.

En 2024, GreenAlp a continué à rencontrer les élus des communes et communautés d'agglomération lors du Congrès des Maires de l'Isère. L'ensemble des communes des territoires concédés a reçu une invitation afin d'échanger autour des énergies et du développement des réseaux de gaz. Ainsi, les élus des communes de Sermérieu, Izeaux, Vourey, St Jean d'Avelanne, Chatte, St Sauveur ont rencontré leur interlocuteur dédié.

Enfin, dans le cadre du développement et de la promotion du biométhane, GreenAlp a participé à l'actualisation des zonages avec GRDF et TE38, sur les territoires de Bièvre, du Voironnais et de l'ouest grenoblois. Ces mises à jour des plans de zonage doivent permettre de faciliter les projets de maillage entre gestionnaires de réseaux de distribution.

Desserte des communes :

Aucun îlot n'a pu être réalisé sur la commune de Romagnieu, faute d'un nombre suffisant d'habitants intéressés.

Dans la suite de ce rapport tous les chiffres concernent donc uniquement la commune de Saint Jean D'Avelanne.

1.2. Installations techniques

- **Canalisations en mètres linéaires (ml)**

Aucun réseau n'a été développé en 2024.

Commune	Nb de ml en gaz à fin 2023	Nb de ml posé en 2024	Total 2024
Saint-Jean-d'Avelanne	1 384	0	1 384
Total	1 384	0	1 384

- **Branchements**

Le nombre de branchements par commune est le suivant :

Commune	Nom de l'îlot	Nombre de branchements au 31/12/2023	Nombre de branchements au 31/12/2024	Evolution
Saint-Jean-d'Avelanne	Vieux Saint-Jean	6	6	0%
Saint-Jean-d'Avelanne	Les Eteppes	14	14	0%
Total		20	20	0%

1.3. Développement commercial

Les données ci-dessous, concernent les réseaux mis en gaz avant le 31/12/2024. L'ensemble des clients est alimenté en gaz propane.

	2023	2024
Nombre de contrats possibles	21	21
Contrats de fourniture	9	10
Contrats mis en service	0	1

La déclinaison par tarif est la suivante :

Tarifs	Nombre de contrats en service au 31/12	Nombre de contrats en service au 31/12	Consommations en kWh	Consommations en kWh	Evolution
Année	2023	2024	2023	2024	
Pp0	1	1	296	320	+ 8%
Pp1	8	9	70 108	79 137	+ 12,8%
Pp2i					
Pp2S					
Total	9	10	70 404	79 457	+ 12.85%

L'année 2024 (1 469 DJU) est comparable à l'année 2023 (1 496 DJU).

2. Qualité

2.1. Services rendus à la clientèle

Calcul des besoins énergétiques de chaque consommateur : afin que les personnes intéressées par le gaz en réseau disposent de tous les éléments de choix leur permettant d'opter pour la solution énergétique correspondant le mieux à leurs besoins, un conseil personnalisé et gratuit est proposé par GreenAlp.

Promotion des économies d'énergie et des matériels performants : à l'occasion des rendez-vous effectués, GreenAlp informe les personnes rencontrées de l'intérêt de réaliser des économies d'énergie, explique les gestes ou les matériels à mettre en œuvre pour les atteindre. En outre GreenAlp accompagne ceux qui le souhaitent dans la mise en œuvre des matériels performants par le biais de primes ou de prêts à taux maîtrisés.

Mise en place d'un réseau d'installateurs : afin que les installations de chaudières se déroulent dans les meilleures conditions, GreenAlp anime un réseau de partenaires installateurs.

2.2. Relève des compteurs

La relève des compteurs a lieu deux fois par an pour les clients particuliers et professionnels et une fois par mois pour les clients grands comptes.
Le taux de relève pour 2024 est de 99 %.

2.3. Accessibilité du numéro d'urgence gaz

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2009 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution, GreenAlp suit et publie depuis le deuxième semestre 2009 le taux d'accessibilité au numéro d'urgence gaz unique pour l'ensemble de ses concessions.

Le taux moyen a été de 98,5% sur l'année 2024.

On en trouvera la décomposition ci-dessous :

Période	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Taux	98 %	99 %	100 %	97 %

2.4. Dépannage et Intervention d'urgence gaz

L'organisation de l'exploitation a été établie conformément aux dispositions réglementaires. Les interventions de mise en sécurité gaz sont traitées par les agents de GreenAlp.

Le SDIS 38 et GreenAlp sont liés par une convention décrivant les rôles et responsabilité de chacune des entités au moment de l'alerte et lors de la phase d'intervention :

- Lors d'interventions communes en cas d'incident ou d'accident ayant pour origine le gaz distribué ou susceptible de concerner les ouvrages de distribution de gaz exploités par GreenAlp.
- Lors de demande de concours des salariés de GreenAlp par les sapeurs-pompiers.

Cette convention, suivie annuellement, précise aussi les modalités de formation et/ou d'information de chacune des parties et les possibilités de partage de retour d'expérience.
 On trouve notamment dans cette convention les éléments permettant de déclencher et de gérer une Procédure Gaz Renforcée.

Sur cette concession, nous avons traité 2 incidents. Un dommage sur une installation après compteur situé dans un jardin d'un abonné et une odeur de gaz non confirmée.

Les 2 interventions suivantes se répartissent de la façon suivante :

Commune	Dommage sur ouvrage	Odeur de gaz	Total
Saint Jean D'Avelanne	1	1	2
Total	1	1	2

Conformément à l'arrêté du 13 Juillet 2000 modifié, GreenAlp respecte sur le périmètre de ses concessions en Isère l'obligation réglementaire minimum de 96% d'interventions en moins d'une heure et réalise 99,1% cette année.

Le délai d'intervention est le délai s'écoulant entre l'heure de réception de l'appel (pour une intervention de sécurité gaz) et l'arrivée sur place de l'agent d'intervention d'urgence.

En 2024, sur l'ensemble de ses concessions iséroises seules 5 interventions dépassent ce délai sur un total d'interventions de 533.

3. Etat des dépenses

3.1. Dépenses de premier établissement

Aucune dépense investissement n'a été réalisée en 2024 sur le périmètre de cette concession.

3.2. Frais de développement de réseau

Les frais de développement de réseau correspondent aux frais de recherche de points de livraison, de communication, de pilotage de projets, etc. Ces frais sont mutualisés pour l'ensemble des concessions et ventilés au prorata des communes concernées. En 2024, le coût total des frais de développement s'élève à 28 806 €.

Pour les communes de la présente concession, le coût est de 460 € pour l'année 2024.

4. Inventaire physique et financier des ouvrages concédés

- **Les canalisations**

Les canalisations de réseau de distribution posées à ce jour sont principalement en polyéthylène (PE) et correspondent à des canalisations Moyenne Pression MPB. La pression de service du propane est de 1,5 bar. Les canalisations sont amorties sur une durée de 40 ans. La valeur des réseaux réalisés est la suivante (en €HT) :

Canalisations	Saint-Jean-d'Avelanne
Valeur	124 060,98
Amortissement	45 001,37
VNC	79 059,61
En cours au 31/12/2024	0,00

- **Les vannes réseaux**

Les vannes réseaux sont amorties sur 40 ans (Valeurs en €HT)

Vannes réseaux	Saint-Jean-d'Avelanne
Valeur	2 400,00
Amortissement	857,75
VNC	1 542,25
En cours au 31/12/2024	0,00

- **Les branchements**

Ils correspondent à la partie terminale du réseau située entre la canalisation principale et le comptage. Le branchement est amorti sur une durée de 40 ans (valeurs en €HT) :

Branchements	Saint-Jean-d'Avelanne
Valeur	48 316,75
Amortissement	16 341,38
VNC	31 975,37
En cours au 31/12/2024	0,00

- **Les compteurs (hors et en service)**

Les compteurs « domestiques » :

- 1 Compteur a été déposé en février 2024

	Total	De plus de 20 ans
Saint-Jean-d'Avelanne	13	0

Les compteurs « Industriels » :

Commune	Total
Saint-Jean-d'Avelanne	0

Les compteurs sont amortis sur une durée de 20 ans (valeurs en €HT) :

Compteurs	Saint-Jean-d'Avelanne
Valeur	358,23
Amortissement	247,02
VNC	111,21
En cours au 31/12/2024	0,00

- **Zones de stockage**

Caractéristiques des zones de stockage :

Commune	Nom de l'îlot	Section/Parcelle	Capacité	Déclaration / Autorisation
Saint-Jean-d'Avelanne	Tercinet	B 707	2 x 1,75 t	SANS
Saint-Jean-d'Avelanne	Tilleuls	VC	1 x 3,2 t	SANS

Les zones de stockage sont amorties sur 10 ans (valeurs en € HT) :

Zone de stockage	Saint-Jean d'Avelanne
Valeur	624,85
Amortissement	624,85
VNC	0,00
En cours au 31/12/2022	0,00

5. Opérations de déclassement effectuées sur le réseau concédé

Aucune opération de déclassement n'a été effectuée en 2024.

6. Evolutions

Les réseaux sont développés en cohérence avec le planning de desserte prévu dans le contrat de concession et avec les contraintes technico-économiques rencontrées lors de l'établissement. GreenAlp étudie toute opportunité d'évolution des réseaux (extension ou bascule propane – gaz naturel). Rien de significatif n'a été noté en 2024.

7. Etat des règlements financiers GreenAlp-TE38

Le règlement de GreenAlp au TE38 versé en 2024 au titre de l'exercice 2023 s'est monté pour la présente concession à 1 557,19 €.

8. Liste des biens immeubles mis à disposition par l'autorité concédante

Sans objet.

9. Evolution de l'organisation liée à l'activité gaz

Sans objet.

10. Données comptables

Le compte d'exploitation à la maille de la présente concession est le suivant. Ces comptes n'incluent pas les charges indirectes relatives à la gestion de la concession.

Valeur en €	2023	2024	Evolution
Recettes Exploitation			
<i>Recettes propane / usagers Pp0</i>	86,93	86,72	
<i>Recettes propane / usagers Pp1</i>	11 849,49	8 705,20	-26%
<i>Recettes propane / usagers Pp2i</i>			
<i>Recettes propane / usagers Pp2S</i>			
<i>Recettes induites par l'énergie en compteur)</i>	-247,97	934,62	
Total recettes énergie	11 688,45	9 726,54	-16%
Recettes sur ventes de prestations	16,72	0,00	
Participations Tiers	0,00	0,00	
Productions Immobilisées	0,00	0,00	
Transferts de charges	0,00	0,00	
Recettes connexes	16,72	0,00	
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	
Total Produits	11 705,17	0,00	
Charges d'exploitations			
Achat de Gaz Propane	5 435,66	5 314,22	
Variations de stocks	156,91	81,72	
Acheminement du GRD amont			
Coûts des travaux des tiers	0,00	0,00	
Coût d'exploitation	7 312,01	9 502,87	
Frais de développement du réseau	327,38	460,53	
Dotations aux amortissements des biens concédés	4 341,17	4 341,17	
Dotations aux amortissements des biens propres	0,00	0,00	
Impôts et taxes	63,57	51,29	
Frais financier	1 326,42	1 008,24	
Total charges d'exploitation et financières	18 963,13	20 840,03	
Charges exceptionnelles			
Total charges	18 963,13	20 840,03	
Résultat avant IS	- 7 527,96	-11 113,49	
IS	-1 814,99	-2 778,37	
Résultat net d'IS	-5 443,47	-8 335,12	

Droits du concédant (en €HT) :

Contre-valeur des biens remis gratuitement	0,00
Dépréciation des biens remis gratuitement	0,00
Amortissement de caducité	0,00
Provision pour renouvellement utilisée	0,00
Dépréciation des biens non renouvelables	0,00
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	0,00